

COM(2026) 346 final LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025/2026

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 09 juillet 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 09 juillet 2026

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de Décision du Conseil relative à la signature de l'accord entre l'Union européenne et la République fédérale du Nigeria sur le retour et la réadmission des personnes qui ne remplissent pas ou plus les conditions d'entrée, de présence ou de séjour sur le territoire de l'une ou l'autre des parties

E 20776

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**